

## Formation AGRICULTURE

---

Réunion du 11 avril 2002

Compte rendu de l'examen des avant-projets  
de programmes statistiques pour 2003

PROJET D'AVIS

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN RÉUNION

AVIS D'OPPORTUNITÉ

---

PROJET D'AVIS

---

proposé par la formation Agriculture le 11 avril 2002

1. Conformément à l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001 relatif au Réseau d'information comptable agricole (RICA), le Conseil approuve le plan de sélection du RICA. Il renouvelle son soutien à cette opération centrale pour la connaissance des exploitations agricoles.
2. Le Conseil réaffirme son intérêt pour l'analyse des revenus des foyers fiscaux agricoles. Il encourage un nouvel appariement, dans le respect des règles de confidentialité, entre les données du RICA et les sources fiscales sur les revenus de l'année 2002 ou 2003.
3. Le Conseil encourage toute initiative pour réduire la charge de réponse des entreprises agricoles en utilisant l'ensemble des sources administratives existantes.
4. Le Conseil encourage les travaux menés par le SCEES sur une rénovation du dispositif d'analyse de la conjoncture agricole en liaison avec les autres organismes publics oeuvrant dans le secteur.
5. Le Conseil a entendu avec intérêt l'exposé sur le programme statistique européen 2003-2007 de M. Calo, directeur des statistiques sur l'agriculture, l'environnement, l'alimentation et les régions à Eurostat. Il souhaite qu'Eurostat puisse produire et améliorer la diffusion des statistiques permettant des comparaisons internationales.
6. Le Conseil encourage vivement une collaboration étroite en matière de diffusion de statistiques agricoles, en particulier de statistiques internationales, entre les services statistiques publics et les établissements publics du domaine de l'agriculture, notamment les Offices.
7. Le Conseil se félicite de la poursuite des efforts de diffusion sur l'internet des informations statistiques agricoles, notamment des résultats du Recensement Agricole 2000 et de l'augmentation de la fréquentation du site AGRESTE ([www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)).
8. Le Conseil souhaite qu'une Rencontre du Cnis soit prévue en fin d'année sur les résultats du Recensement agricole 2000 et les comparaisons internationales.
9. Le Conseil note avec satisfaction que, à la demande de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture, une mission d'expertise sera menée par les Inspections générales de l'Insee et de l'Agriculture sur les statistiques d'emploi salarié agricole. Il souhaite que cette mission contribue à une meilleure connaissance de la population salariée dans l'agriculture.

---

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

---

ayant présenté un avant-projet de programme statistique pour 2003 à la formation Agriculture réunie le 11 avril 2002.

**INSEE**

- Département de l'industrie et de l'agriculture - Division Agriculture

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE**

- Service central des enquêtes et études statistiques - SCEES

- Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture - DPMA

**MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (MSA)**

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA  
FORMATION AGRICULTURE  
- 11 avril 2002 -

---

Président : Jean SALMON, président de la commission économique de l'APCA

Rapporteur : José REY, chef du SCEES (Ministère de l'agriculture et de la pêche)

*RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR*

I - Introduction (Jean SALMON)

II - Suivi des avis donnés sur le programme 2002 (José REY)

III - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2003

1. Exposé synthétique (José REY)

2. Débat

3. Examen des projets d'enquête pour avis d'opportunité :

- Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2003
- Enquête « élevage » dans les départements d'outre mer (DOM)
- Enquête sur la population agricole et les structures de production de l'agriculture et de la pêche mahoraise
- Enquêtes permanentes sur les cheptels
- Enquête sur le verger oléicole français en France métropolitaine
- Enquête annuelle sur les cultures marines

IV - Validation du plan de sélection du RICA et avis d'opportunité (Sylvain MOREAU - SCEES)

V - Thème particulier (Giuseppe CALO - Eurostat) :

La statistique agricole en Europe : programme 2003-2007

VI - Projet d'avis de la formation (Carla SAGLIETTI)

*LISTE DES PARTICIPANTS*

M.	ANTREASSIAN Laure	Ministère de l'agriculture et de la pêche
M.	ARNAUD Jean-Daniel	GNIS
M.	BARAILLE Jean-Paul	Ministère de l'agriculture et de la pêche - DPMA
M.	BARTHELEMY Laurent	FNSEA
M.	BAUDELET André	CNCA
M.	BENABEN Jean-Pierre	Ministère de l'agriculture et de la pêche - DERF
M.	BERTHIER Jean-Pierre	INSEE
M.	BOURGEOIS Lucien	APCA
M.	BUTAULT Jean-Pierre	INRA
M.	CALO Giuseppe	EUROSTAT
M.	CARRETTE Hervé	Ministère de l'agriculture et de la pêche - HFD
M.	CASAGRANDE Paul	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES
M.	CHANTRY Emmanuel	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES
M.	CLUNIAT René	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES
M.	COURSON Jean-Pierre	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES
Mme	DEJONGHE Valérie	INSEE
M.	DESRIERS Maurice	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES
M.	EURIAT Michel	INSEE
Mme	FRANCOIS Fleur	ONIC
M.	GAY Christian	CCMSA
M.	HEBERT Michel	INSEE
M.	JANNOT Philippe	Ministère aménag. territoire et environnement / Dir. Eau
Mme	MADINIER Chantal	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES
M.	MOREAU Sylvain	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES
M.	PAUWELS Philippe	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES
M.	PELC Alain	CCMSA
M.	PICARD Hugues	INSEE
M.	PIEGAY André	Conseil général du Génie rural, des Eaux et des Forêts
M.	PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du CNIS
M.	REY José	Ministère de l'agriculture et de la pêche - SCEES
M.	RUCH Jean-Marie	CNIS
Mme	SAGLIETTI Carla	Secrétaire général adjoint du CNIS
M.	SALMON Jean	APCA
M.	SECHET Christian	Conseil national des Centres d'Economie rurale
Mme	SORET Sophie	CNIS
M.	VINDEL Bruno	Ministère de l'agriculture et de la pêche - DAFE

*Absents excusés*

Mme	ARTIGUEBIEILLE Jacqueline	Comité du Label
M.	BOUDOUL Jacques	Comité du label
Mme	CLERMONT-BROUILLET F.	Ministère de l'agriculture et de la pêche - DPEI
M.	Le Directeur général	Institut français de l'Environnement
M.	LEVESQUE Robert	Fédération nationale des SAFER
Mme	MARY Sylvie	Comité du label

## I - INTRODUCTION

### Jean SALMON

Je préside cette réunion en tant que président de la commission économique de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture. Je suis agriculteur en Bretagne. L'agriculture bretonne n'a pas toujours une très bonne image mais elle progresse pour modifier cette image. Je suis producteur de lait et de porc dans les Côtes d'Armor.

En tant qu'agriculteur, je suis sensible aux travaux du CNIS. J'insiste pour que les démarches initiées auprès des agriculteurs soient simples, car ceux-ci sont un peu hostiles aux tâches administratives. Ceci dit, je n'ai que de bons échos du travail effectué dans le cadre du CNIS.

Nous sommes de plus en plus confrontés à des interrogations sur l'avenir. Les travaux conduits ici ne peuvent que nous aider à progresser. Les démarches ne sont pas seulement spécifiques aux filières ; certaines sont transversales. Or tout concourt à ce que l'agriculture aille vers davantage de transversalité et de ruralité.

La dimension européenne est également présente. Je salue Monsieur CALO d'Eurostat qui est avec nous aujourd'hui. Les approches européennes nous interpellent de plus en plus. Nous aurons à travailler davantage en relation avec le niveau européen à l'avenir.

L'ordre du jour sera complété par l'examen en opportunité de l'enquête sur les vergers oléicoles français. Le thème particulier sera abordé en point III.

## II - SUIVI DES AVIS DONNES SUR LE PROGRAMME 2002

### - Exposé :

#### José REY

Le CNIS rend compte chaque année du travail effectué. Les avis proposés en 2001 sur les avant-projets de programmes 2002 par la formation Agriculture ont été validés par l'assemblée plénière du CNIS de décembre 2001.

#### - Avis n° 1 : Exécution du recensement agricole 2000

Il y a un an, le recensement sur le terrain n'était pas encore tout à fait terminé. Je confirme aujourd'hui que cette opération s'est bien passée. Les vraies difficultés ont été de l'ordre d'un pour 1 000. Nous avons eu environ 700 refus.

Le questionnaire du recensement est simple même s'il est long. En principe, on peut y répondre en faisant simplement appel à sa mémoire. Nous connaissons quelques difficultés pour les questionnaires très techniques comme ceux concernant l'horticulture ou les pratiques culturales, à la simplicité desquels veille le comité du label.

L'année dernière, le Conseil s'est dit attentif aux modalités de diffusion. Les résultats départementaux sont sortis au fur et à mesure depuis avril 2001. Dix données par commune ont été affichées sur le site internet. Une conférence de presse a eu lieu le 7 juin 2001 sur les résultats provisoires. Le fichier définitif a été arrêté le 10 juillet pour la métropole. A partir de cette date, nous avons actualisé les données communales sur le site internet et publié assez rapidement des tableaux essentiels par département, par région et au niveau national. Nous avons également diffusé des publications sur papier et des cédéroms qui sont de véritables outils de travail pour les spécialistes.

Nos moyens étant insuffisants pour valoriser une telle masse de chiffres, nous passons des conventions avec le CEMAGREF (Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts), l'INRA (Institut national de la recherche agronomique), l'ONIVINS (Office national interprofessionnel du vin) pour valoriser les fichiers du recensement et publier des études plus approfondies dans le cadre des procédures relatives au secret.

- Avis n° 2 : RICA (Réseau d'information comptable agricole) Jusqu'à l'année dernière, la formation agricole du CNIS examinait le plan de sélection du RICA par commodité. Cet examen est désormais codifié par des textes.

- Avis n° 3 : Comparaisons européennes

L'international est toujours notre point faible faute de moyens humains. Nous attendons beaucoup d'Eurostat mais nous savons que cet organisme connaît les mêmes difficultés sur le plan des ressources humaines. Il faut que nous poursuivions nos efforts de mise en commun de connaissances et d'informations.

- Avis n° 4 : Diffusion

La diffusion des informations, et notamment la progression de l'utilisation des cédéroms et d'internet, est une pratique générale de tous les services statistiques en France et ailleurs. Nous progressons tous les jours dans ce domaine.

Pour la conjoncture, la publication sur internet se substituera de plus en plus au papier. Les chiffres du site ne sont pas facilement transférables mais nous allons nous améliorer. Nous allons également améliorer la navigation par thème.

Les informations restent accessibles pour le grand public, même si elles sont nombreuses. L'accès au service est gratuit. Nous voyons croître avec satisfaction le nombre de visiteurs du site, notamment après le Salon de l'agriculture. Parallèlement, les demandes classiques par téléphone ou par courrier commencent à diminuer. Notre site répond donc manifestement à un besoin. Nous sommes associés à des réflexions d'ensemble du système de statistique public. Pour l'instant, notre site est très accessible à partir du site du ministère de l'agriculture. Il est accessible par des liens à partir du site de l'INSEE. Nos réflexions s'orientent vers la participation à un portail général de la statistique publique.

- Avis n° 5 : Observation de la conjoncture

Dans notre approche sur les travaux de conjoncture, nous réfléchissons à la révision de nos moyens et de nos supports. Un tournant sera amorcé dès 2002. L'année dernière, la résolution affirmait qu'il fallait améliorer le dialogue avec les offices. Nous le ferons mais ce dialogue existe d'ores et déjà et est de bonne qualité. Les offices, les instituts techniques et la direction des politiques économique et internationale (DPEI) du ministère de l'agriculture ont confirmé qu'ils avaient besoin de nos informations fondées sur des enquêtes spécifiques et sur nos réseaux de correspondants dans les directions départementales de l'agriculture et de la forêt. Le SCEES a une approche transversale que n'ont par définition ni les offices, ni les instituts techniques.

A l'international, la résolution de l'année dernière reste en grande partie pertinente. Les offices restent meilleurs que nous dans ce domaine.

Les changements porteront essentiellement sur la diffusion. Nous publierons moins de papier mais cela ne génère pas de réelles économies humaines.

La coupure entre Paris et Toulouse est spécialement pénalisante dans le domaine de la conjoncture. Les interlocuteurs de la conjoncture avec lesquels on nous demande d'améliorer le dialogue sont tous à Paris.

- Avis n° 6 : Réflexions sur l'information localisée

La mission confiée à Pierre DEBREU consistait à réfléchir à la faisabilité d'un recensement rénové de l'agriculture, à l'image de ce que l'INSEE met en œuvre pour le recensement rénové de la population. Pierre DEBREU a conclu qu'une telle option n'était pas raisonnable. En effet, la population des exploitations agricoles présente une trop grande variance pour que le dispositif soit pertinent. Nous ferons donc un recensement agricole en 2010, ce qui correspond aux directives communautaires et aux recommandations internationales. Pierre DEBREU a conduit un travail très approfondi sur les sources administratives. Il a conclu par un vibrant appel à l'utilisation dans tous les fichiers administratifs du numéro SIREN. Pour l'agriculture, cela reviendrait simplement à se conformer à la loi. Cette meilleure utilisation des sources administratives pour avoir une information localisée annuelle sera une orientation forte du moyen terme 2004-2008.

Pierre DEBREU a également engagé une réflexion sur notre seuil de définition de l'exploitation agricole. Le seuil avait été fixé à un hectare de surface agricole utile en 1955. Il a été relevé en 1979 et est passé à un hectare de surface agricole utilisée. Si nous l'actualisons, le seuil serait fixé entre 3,5 et 4,5 hectares, ce qui serait conforme aux textes communautaires stipulant que moins d'1 % de

l'activité agricole peut être exclu des statistiques. Cela poserait néanmoins un problème d'affichage car les statistiques porteraient sur 120 000 exploitations agricoles de moins.

- Divers :

Pour les industries agricoles et alimentaires, nous accélérons la production de l'indice de la production industrielle. Nous respectons la contrainte de 45 jours mais on nous demande de faire mieux. Des chartes de qualité conclues avec l'ensemble des organisations professionnelles agréées codifient nos relations et vont dans le sens de l'amélioration des délais. 100 % de ces chartes ont été signées.

Nous poursuivons un programme de statistique pour le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Courant 2001, nous avons diffusé les résultats de l'enquête sur l'eau et l'assainissement dans les communes. Les chiffres sur les prix de l'eau ont été très médiatisés.

Le passage à l'euro s'est bien passé.

Je voudrais terminer par une information portant sur la vie du réseau. Les services départementaux de statistique agricole des Vosges, des Alpes-Maritimes et d'Eure-et-Loir ont été rétablis. Le combat est permanent. Les fonctionnaires de l'INSEE ont des réticences à s'éloigner des préfectures de région.

- **Débat** :

**Lucien BOURGEOIS**

Je voudrais me réjouir de toute l'action menée en vue du recensement agricole. Nous avons beaucoup apprécié d'avoir ce type de renseignements qui nous manquaient car l'écart intercensitaire était un peu plus important que d'habitude. La diffusion a été parfaitement assurée. Par ailleurs, le passage à l'euro s'est fait dans de très bonnes conditions. Je souhaiterais que le SCEES et l'INSEE publient à nouveau les séries chronologiques les plus importantes en euros. Au passage, je voudrais saluer la réropolation des comptes départementaux effectuée par le SCEES.

Concernant les offices et les instituts techniques, le souhait exprimé l'année dernière n'a pas été suivi d'effets. La notion de dialogue a peut-être été mal comprise. Il ne s'agit pas d'améliorer le dialogue entre le SCEES et les offices mais de montrer que les offices ont leur place dans la diffusion de statistiques et ont des catalogues de publications importants. Il faudrait s'assurer que ce travail est connu de tout le monde. La France est riche. Il faut que nous nous réunissions avec les offices de façon à échanger des informations et à être au courant de tout ce qui se publie.

S'agissant de l'Europe, je retiens l'idée de convention de mise à disposition d'informations. Il faudra y travailler afin d'avoir un meilleur dialogue avec Eurostat.

Je voulais également parler de la simplification et de l'utilisation des sources administratives. Il faudrait que nous puissions utiliser le numéro SIREN qui est une source d'appariement. Il faut également davantage utiliser le questionnaire PAC qui ne peut pas être mal rempli.

Enfin, depuis plus de dix ans, nous souhaitons connaître précisément le nombre de salariés. Nous avons demandé qu'une inspection de l'INSEE intervienne afin que l'on puisse voir sereinement les choses. Il est dommage que l'emploi salarié ne soit pas connu avec précision.

**José REY**

Je voudrais indiquer que toutes les nouvelles publications sont en euros y compris les données rétrospectives. Par ailleurs, le nombre de salariés est effectivement un sujet pour 2002. Il ne s'agira pas d'une inspection de l'INSEE mais d'une mission d'expertise conjointe INSEE-agriculture. Les différences entre les sources MSA et statistique agricole sont bien connues. Les clés de passage sont également identifiées.

**Michel HEBERT**

Nous avons bien reçu la lettre de Luc GUYAU. Nous sommes tout à fait prêts à faire intervenir une mission d'inspection générale sur l'emploi salarié. Cependant, il n'est pas dans les usages de l'INSEE d'effectuer une mission dans un ministère autre que celui des finances, sans qu'un inspecteur dudit ministère n'y soit associé.



Je ferai la même réponse que le SCEES sur les séries rétrospectives en euros. Une difficulté apparaît pour les données portant sur les périodes où les parités n'étaient pas fixes. Nous avons adopté une convention qui s'applique pour l'ensemble des statisticiens en France : nous appliquons la parité actuelle.

Enfin, nous sommes en train de travailler avec le SCEES pour que de plus en plus de sources utilisent SIREN.

### **Jean SALMON**

Je ne peux qu'appuyer la collaboration avec les offices car nous devons être de plus en plus complémentaires dans nos actions.

## **III - THEME PARTICULIER : LA STATISTIQUE AGRICOLE EN EUROPE - PROGRAMME 2003-2007**

### **- Exposé :**

#### **Giuseppe CALO**

Je suis heureux et très honoré d'être parmi vous aujourd'hui pour perpétuer la tradition de grande coordination entre Eurostat et les autorités statistiques françaises. Eurostat et la statistique française ont un lien privilégié. En matière agricole, ce lien est encore plus étroit car le développement de la statistique européenne s'est inspiré de celui de la statistique française dans le domaine agricole.

Je suis impressionné par cette réunion de haut niveau. L'idée d'une réunion européenne du même type me semble intéressante.

Je voudrais vous faire part de l'état de la réflexion et de l'avancée des travaux de ma direction. Depuis que je suis directeur, je me consacre davantage aux statistiques de l'environnement et aux statistiques régionales que je connaissais moins. L'agriculture, l'environnement et la sécurité alimentaire sont des secteurs dans lesquels nous devons chercher les axes de développement de nos travaux. Tous ces nouveaux besoins ne remplacent pas les statistiques agricoles classiques. Même si nous devons prendre en compte de nouvelles composantes, nous devons assurer la continuité des statistiques précédentes.

Ma présentation est divisée en quatre parties :

- l'état de la réflexion des statisticiens agricoles européens ;
- le contexte politique et la nécessaire adaptabilité du système ;
- les adaptations du système en cours ;
- les évolutions prévues sur la période 2003-2007.

#### **- Etat de la réflexion des statisticiens agricoles européens :**

Le système agricole européen est fondé sur une synergie à créer entre seize partenaires différents. Il est d'ailleurs réducteur de considérer un Etat membre comme un partenaire unique. Ces partenaires ont une longue tradition de travail en commun pour faire évoluer le système.

Nous avons engagé une grande réflexion en 1996 et entamé le processus FADO. Nous avons cherché à répondre aux besoins futurs des utilisateurs. Monsieur Silva Rodriguez et Monsieur Yves Franchet étaient présents à cette réunion qui constituait une bonne occasion d'attirer l'attention de mon directeur général sur les efforts à faire en matière de statistiques agricoles. Cette conférence a constitué un tournant pour le directeur général de l'ex-DG VI dénommée maintenant DG AGRI.

Le séminaire a défini trois grandes tâches.

La première est de faciliter l'accès à l'information communautaire. Il faut mettre en place des outils conviviaux de diffusion de l'information permettant aux utilisateurs privilégiés (organismes statistiques nationaux et services de la Commission) d'avoir un accès rapide et simple. Ce n'est pas simple à réaliser car certains sont opposés au principe de gratuité. Mon directeur général a affirmé que toutes les informations sur internet sont gratuites.

Par ailleurs, nous avons constaté qu'il faut réaffirmer le rôle de l'Enquête sur la structure des exploitations agricoles (ESEA). La législation communautaire prévoit un recensement tous les dix ans et trois enquêtes sur les structures entre deux recensements.

La troisième tâche consiste à développer l'approche des enquêtes européennes. Il faut chercher à obtenir des résultats à l'échelle européenne, car les décideurs européens ont besoin de ces chiffres. Avec le système par agrégation, nous arrivons toujours trop tard. Dans le cadre du projet LUCAS, nous chercherons à développer les enquêtes européennes, qui ne remplaceront pas les enquêtes nationales et qui seront effectuées avec l'accord des statisticiens nationaux.

- Le contexte politique et la nécessaire adaptabilité du système :

Le contexte politique évolue. La PAC s'oriente vers une approche globale et multifonctionnelle de l'agriculture tout en privilégiant une application nationale de plus en plus souple de la mise en place des aides communautaires. De nouvelles priorités se dessinent : la sécurité et la sûreté alimentaire. En anglais, *food safety* fait référence à l'aliment sûr et *food security* fait référence à la capacité de nourrir tout le monde. Jusqu'à présent, on s'occupait surtout de *food security*. Aujourd'hui, la *food safety* est devenue très importante.

L'approche globale et intégratrice de l'agriculture doit tenir compte des composantes économique, environnementale et sociale. Il faut aller vers une agriculture durable et répondre aux attentes de la société. Dans le cadre de la conférence de Johannesburg, la Commission présentera ses propositions pour une agriculture européenne durable.

Nous manquons d'outils à l'échelle européenne pour appréhender le caractère durable de l'agriculture. Il faut une plus grande subsidiarité des mesures cofinancées par l'Union européenne. La contribution communautaire a l'avantage de provoquer « l'effet levier » : elle permet de dégager beaucoup plus de ressources sur le plan national.

- Les adaptations du système en cours :

Eurostat veut mettre en place la mise à disposition de l'information. Nous sommes en train de transférer sur internet une série de tableaux de NewChronos. Cette solution devrait permettre aux organismes nationaux d'avoir en ligne les tableaux donnant une vue générale rapide de la situation de l'ensemble de l'Union européenne. Dans ce domaine, nous souhaitons concurrencer les Etats-Unis.

Pour l'enquête Structures des exploitations agricoles, un noyau de questions obligatoires pour tous les pays et toutes les enquêtes a été défini. Ce noyau sera commun pour les enquêtes 2003, 2005 et 2007. Nous avons décidé de procéder à l'ajout de volets thématiques spécifiques à chaque enquête. En 2003, le volet spécifique sera agro-environnemental. Des discussions avec les Etats membres sur les priorités à retenir pour les enquêtes 2005 et 2007 sont en cours. Malgré les difficultés budgétaires et les réticences de certains Etats membres, l'Allemagne en particulier, les enquêtes Structures des exploitations agricoles sont les seules à être financées par l'Union européenne.

Par ailleurs, l'enquête LUCAS est le premier exemple d'un outil statistique agricole européen piloté par Eurostat, qui établit les plans d'échantillonnage et les questionnaires, et implanté par les Etats membres. Cette enquête est encore dans une phase d'ajustement. Les premiers résultats devraient nous parvenir dans les prochains mois. Nous avons défini 100 000 points d'observation dans l'ensemble de l'Europe. Cela nous permet d'obtenir des chiffres représentatifs pour l'Europe des quinze dans un délai très court (trois mois après enquête contre dix-huit à vingt-quatre mois pour l'enquête Structures). Le problème est que ce dispositif est très cher. Cependant, les coûts pourraient se réduire à l'avenir. Cette enquête permettrait de couvrir les aspects environnementaux, de recueillir les statistiques forestières, de prendre en compte les pratiques et les rotations culturales, les aspects paysagers, l'érosion, le bruit, etc. Les Etats membres peuvent ajouter un échantillonnage plus détaillé pour développer des résultats nationaux, voire régionaux.

- Les évolutions prévues sur la période 2003-2007 :

Eurostat fonctionne par programme statistique quinquennal. Pour le prochain programme, la statistique agricole doit développer ses activités. La première activité est la directive TAPAS, qui correspond à un outil financier communautaire qui permet de financer des actions dans chaque Etat membre pour saisir des aspects particuliers. Ce système devrait être prolongé jusqu'en 2007.

Nous voudrions aller plus loin dans l'utilisation de LUCAS en effectuant une deuxième enquête. Nous voudrions également lancer deux nouvelles enquêtes : l'une pour recueillir des informations concernant la sécurité et la sûreté alimentaires et l'autre pour étudier les services en milieu rural. La France nous a montré la voie en la matière. L'INSEE a mis en place des panels de consommateurs pour les besoins économiques nationaux. Ce panel pourrait servir de modèle pour mieux appréhender les nouveaux besoins en matière de sécurité alimentaire. La France a également un formidable outil de collecte d'informations sur les services en milieu rural à travers l'inventaire communal conduit tous les dix ans. Nous souhaiterions développer ces deux types d'enquêtes au niveau européen.

Nous allons réfléchir avec les Etats membres pour mettre en place un panel sur la sécurité et la sûreté alimentaire. Nous devrions être en mesure d'établir un échantillon européen relativement léger. Ce panel devrait être complété par des informations sur la traçabilité dans les filières alimentaires et par un renforcement des statistiques agro-industrielles.

L'enquête sur les services en milieu rural pourrait se rapprocher de l'inventaire communal français. Ce serait la solution idéale pour avoir une bonne connaissance des infrastructures et des services ainsi que de leur évolution dans l'espace rural. Il s'agirait d'une enquête lourde probablement réalisée tous les cinq ans. Sa préparation et l'harmonisation communautaire nécessaire pourraient prendre modèle sur les recensements de l'agriculture et de la population. Ce type d'enquête aurait l'avantage de donner une vision complète de la situation. Il aurait l'inconvénient d'être lourd et coûteux. Il fonctionnerait comme une enquête statistique classique et pourrait être absorbé dans les systèmes statistiques nationaux. Si le coût est trop élevé, il faudrait peut-être réfléchir à un échantillon des communes représentatives à l'échelle européenne.

Le métier de statisticien agricole doit évoluer. Le coût des opérations statistiques est devenu tellement élevé que si nous ne sommes pas capables d'appréhender de nouveaux besoins d'information, le système risque d'être démantelé. Nous demandons aux pays comme la France de se faire entendre pour que le système ne soit pas démantelé.

**- Débat :**

**Jean SALMON**

Je suis séduit par les propositions que vous faites. Vous faites appel aux moyens. Comment pourrait-on vous aider à la matière ?

**Giuseppe CALO**

Pour l'enquête sur les structures des exploitations agricoles, la contribution communautaire couvre selon les pays entre 5 et 30 % des frais. Mais le fait de recevoir une contribution communautaire fait que les Etats déboursent plus facilement de l'argent. Actuellement, s'il n'existe pas de législation communautaire, le financement communautaire est presque exclu. Les Etats membres doivent donc faire en sorte qu'un consensus se dégage au Conseil et qu'une majorité se dessine au Parlement. C'est comme cela que les Etats membres peuvent nous aider.

**José REY**

Je voudrais apporter deux précisions.

Monsieur Calo a abordé des questions de sémantique. Historiquement, le terme de sécurité alimentaire faisait référence à la capacité de se nourrir. Cette question ne se pose plus de nos jours en Europe, tout au moins. Pour éviter toute ambiguïté, on parle aujourd'hui de sécurité sanitaire des aliments.

Par ailleurs, LUCAS repose sur l'observation de 100 000 points. Cette enquête est fondée sur l'observation de l'occupation du sol. La grande nouveauté est la mesure de quelques aspects de la multifonctionnalité, comme le paysage. Cette tâche est difficile car les statisticiens ne savent travailler qu'à partir de nomenclatures. Or il n'est pas facile d'établir une nomenclature du paysage. Les enquêteurs ont pris des photographies que nous allons tenter d'analyser.

### **Lucien BOURGEOIS**

Je voudrais vous féliciter pour votre exposé.

Nous sommes convaincus qu'Eurostat a une mine d'or d'informations. Notre principal problème est l'accès à ces informations. J'ai apprécié que vous évoquiez les projets d'accessibilité de l'information. Nous serons très attentifs dans ce domaine. Vous avez ouvert la porte à des projets de conventions de mise à disposition. Il serait intéressant d'y réfléchir. Il est très difficile d'accéder à de l'information payante. Le système mis en place par Eurostat est peut-être adapté aux multinationales mais pas aux établissements publics, qui doivent prévoir ce coût dans leur budget. En France, les contrôleurs d'Etat sont très attentifs et veulent éviter que l'argent public ne soit dilapidé. Il est difficile de leur expliquer que l'impôt doit être utilisé pour payer des informations produites par un service lui-même financé par l'impôt. Il faut trouver des méthodes compatibles avec la lourdeur administrative de nos budgets. Quelquefois, nous avons commandé de l'information et nous nous sommes aperçus ensuite que les données comportaient beaucoup de trous. Il faut donc sans doute établir des contacts bilatéraux. J'espère que l'année prochaine un représentant de la statistique allemande ou italienne sera présent dans cette assemblée.

### **Jean-Pierre PUIG**

Vous avez parlé de la mission d'enquête européenne. C'est un sujet de débat actuellement. Pour moi, cette notion s'appliquait surtout à la statistique conjoncturelle en raison de problèmes de *benchmarking* avec les Etats-Unis. Vous en avez parlé concernant l'enquête structures. J'ai donc l'impression qu'un champ nouveau d'enquêtes européennes s'ouvre.

### **Giuseppe CALO**

L'approche LUCAS contient à la fois un aspect structurel et un aspect conjoncturel, au travers de la possibilité d'évaluer des rendements.

### **Christian GAY**

Je voudrais apporter des précisions sur l'enquête LUCAS. Depuis que nous avons débuté en Europe des travaux en commun, nous nous sommes appuyés essentiellement sur des sondages à base de listes (listes d'exploitations agricoles par exemple : cas de l'enquête structures). Or d'autres techniques peuvent être mise en œuvre, la technique des sondages aréolaires fondée sur l'observation au sol d'emplacements témoins en est une. Ces observations dont la fréquence peut être modulée permettent d'aller rapidement vers une information harmonisée.

Nous avons sélectionné sur l'ensemble de l'Europe 10 000 emplacements témoins comprenant chacun dix points. Un enquêteur se déplace sur le terrain et note un certain nombre d'observations. L'enquête permet d'effectuer un lien entre l'agriculture et l'environnement. Le déplacement sur le terrain favorise par exemple des observations visuelles sur l'érosion et l'évolution du parcellaire.

Il a été difficile de "vendre" c'est à dire convaincre tous les Etats membres d'exécuter une telle opération plus éloignée de notre manière traditionnelle d'opérer.

Nous avons réalisé un échantillonnage sur l'ensemble de l'Europe selon un maillage suffisamment fin pour que chaque Etat Membre puisse s'il le souhaite s'accrocher sur l'opération communautaire" en observant des emplacements supplémentaires de manière à répondre à des besoins nationaux ou régionaux.

Cette technique du sondage aréolaire évite l'interrogation de l'unité économique ce qui dans certains cas présente des avantages surtout dans les liens avec les aspects environnementaux.

### **Jean SALMON**

L'observation faite par un agent est donc ensuite croisée avec l'enquête Structures ?

### **Christian GAY**

Nous n'effectuons pas forcément de croisement avec l'enquête Structures. Si l'enquêteur passe en mai ou en juin, nous avons une bonne connaissance des surfaces qui seront récoltées. Il est ensuite

possible de sélectionner un certain nombre de points pour remonter à l'exploitant et avoir des informations sur les rendements ou les pratiques culturales. L'outil permet donc de nombreuses évolutions et permet d'améliorer la rapidité d'obtention d'une information au niveau européen.

### **Giuseppe CALO**

Ce projet m'intéresse car il ouvre la possibilité de gérer au niveau européen l'information de façon différente. L'estimation européenne devra être accompagnée d'une estimation nationale. L'échantillon européen doit être suffisamment large pour permettre un travail national.

### **José REY**

Monsieur Salmon évoquait la possibilité de faire un lien avec l'enquête structures. Ce n'est pas encore une perspective européenne. En revanche, en France, les informations sur le point pourront être reliées à des données concernant la commune. L'observation de points est donc d'une richesse considérable.

### **Lucien BOURGEOIS**

Il me semble qu'il faut faire des efforts pour construire des enquêtes européennes. En effet, le danger actuel est de ne pas avoir d'informations sur des petits pays. Dans certains pays, la commercialisation du porc ou de la volaille est assurée par une entreprise unique. Au nom du secret statistique, nous n'avons plus l'information nécessaire. Les enquêtes européennes permettraient de surmonter cette difficulté.

### **Jean SALMON**

Je remercie encore une fois Giuseppe CALO dont l'exposé nous a ouvert des perspectives pour une meilleure perception.

## **IV - EXAMEN DES AVANT-PROJETS DE PROGRAMMES STATISTIQUES POUR 2003**

### **1. Exposé :**

#### **Jean-Pierre BERTHIER**

La division agriculture de l'INSEE ne conduit pas d'études statistiques mais effectue des synthèses sur des données statistiques existantes et les utilise dans des études économiques. A partir de 2003, elle conduira deux travaux statistiques d'appariement.

Le premier est l'appariement entre les données du RICA et les fichiers fiscaux « ménages agricoles » de l'impôt sur le revenu. En 2003, il faudra poursuivre la préparation de cet appariement en collaboration avec le SCEES. Il existe un aléa sur l'application informatique qui traite du RICA. Une nouvelle application RICA 2 doit normalement être mise en œuvre en 2003. Il n'y aurait alors pas de problème pour réaliser l'appariement en 2004. Il est néanmoins possible que la nouvelle application ne soit mise en œuvre qu'en 2004. Dans ce cas, il serait imprudent de cumuler la même année la mise en œuvre d'une nouvelle application et les problèmes liés à l'enquête complémentaire. Pour le cas où RICA 2 serait décalé d'un an, la décision a été prise d'anticiper la réalisation de l'appariement et de l'effectuer en 2003 sur l'exercice 2002, plutôt que de le reporter en 2005. Si nous étions dans cette configuration, il faudrait demander le feu vert de la CNIL dès l'automne prochain. Nous souhaiterions donc que cette assemblée donne un avis dès aujourd'hui.

La deuxième opération concerne un appariement que nous souhaitons faire entre le recensement agricole et les fichiers fiscaux des entreprises, c'est-à-dire les bénéficiaires réels agricoles. Cet appariement sera fait à l'INSEE en collaboration avec le SCEES. Nous venons de recevoir le feu vert de la CNIL. Nous espérons que 2003 sera consacré à l'exploitation statistique et économique de ces fichiers extrêmement riches.

Pour mémoire, je rappelle que nous conduisons des études économiques sur les filières et le commerce extérieur. Le numéro de la revue *Synthèses* portant sur le thème de l'installation et du développement des exploitations agricoles sur longue période devrait paraître à la mi-mai.

## **Chantal MADINIER**

En 2003, le SCEES effectuera des enquêtes importantes : l'enquête Structures, une enquête Eau et assainissement qui reprend l'enquête de 1999 sur l'organisation et la gestion de l'eau dans les communes, une enquête Elevage dans les DOM, l'équivalent d'un recensement à Mayotte et une enquête sur les oliviers.

Par ailleurs, les travaux sur la statistique agricole annuelle seront poursuivis en 2003. De la même façon, nous allons poursuivre le rebasement des comptes en liaison avec l'INSEE.

En 2003, la nouvelle application informatique RICA devrait être mise en place. En outre, nous engagerons une réflexion sur le RICA : le mode de production, le sondage, les utilisations, etc.

Des réflexions sur la conjoncture ont déjà été engagées afin de rationaliser les procédures, d'utiliser davantage internet et d'améliorer les relations avec les offices.

Nous allons renforcer les travaux sur les sources administratives. A partir de septembre 2002, un cadre confirmé sera affecté aux travaux sur les statistiques administratives.

En 2003, un certain nombre d'études devraient voir le jour : études sur le recensement agricole 2000, études sur le recensement de l'horticulture de 2002, études sur l'enquête Vergers, études sur le recensement de la conchyliculture, exploitation de l'enquête Signes de qualité.

Certaines de nos activités traitent des IAA mais cette assemblée n'est pas la formation du CNIS *ad hoc* en la matière.

Le dernier point de notre programme porte sur la diffusion. Nous allons essayer d'améliorer la mise à disposition des produits. Nous devons rénover notre site internet.

## **Jean-Paul BARAILLE**

Pour la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, 2003 ne sera pas placé sous le signe de l'innovation mais de l'amélioration des procédures d'élaboration et de diffusion des statistiques. Je voudrais insister sur trois aspects principaux.

Le premier est la consolidation du système de production statistique actuel. Pour les pêches maritimes, nous menons une réflexion sur les concepts utilisés. Nous envisageons de délocaliser notre base de données. Actuellement, le bureau central des statistiques fait bien partie du ministère de l'agriculture et de la pêche mais nos centres de traitement régionaux appartiennent au ministère de l'équipement, du transport et du logement. Notre service informatique est un service des affaires maritimes. Le bureau central des statistiques n'a pas un accès direct à la base centrale de données. La délocalisation permettra d'améliorer la qualité et la réactivité du service. Elle s'accompagnera d'une profonde réforme de nos chaînes de traitement.

Pour les cultures marines, 2003 sera marquée par la reprise de l'enquête annuelle de production qui existe depuis 1997 mais qui a été interrompue en 2002 en raison de la mise en place du premier recensement de la conchyliculture. Nous comptons tirer des enseignements de ce recensement et améliorer ainsi notre enquête annuelle. Les vraies réformes apparaîtront à partir de 2004. Cette enquête se fait par voie postale ; elle est donc légère.

Le deuxième axe concerne l'amélioration de la valorisation des données et des synthèses annuelles que nous réalisons pour les pêches maritimes et l'aquaculture. Nous allons enrichir notre publication annuelle. Cela sera rendu possible par la consolidation de la production de nos données. En 2003, nous effectuerons un certain nombre d'études à partir des résultats du recensement de la conchyliculture. Ce recensement donnera lieu à la publication de tableaux standards dès la fin 2002. Les études plus approfondies seront réalisées en 2003 en collaboration avec le SCEES et l'IFREMER.

Enfin, le dernier point porte sur l'amélioration de notre connaissance socio-économique du secteur. Ce secteur est très mal connu. Nous connaissons assez bien la production et le chiffre d'affaires mais les données sur l'emploi restent limitées. Un règlement communautaire fait obligation d'améliorer la connaissance socio-économique. Les travaux vont démarrer concrètement en 2003 avec l'IFREMER et l'université de Nantes. Ils viseront à utiliser les données comptables disponibles auprès des centres de gestion. L'université de Nantes effectue des travaux en ce sens. L'IFREMER réalise des enquêtes directes auprès des patrons pêcheurs. Le rôle du BCS est de coordonner les travaux et de revoir les

questionnaires avec ses deux partenaires. 2003 sera une année test pour ces sources nouvelles. Les enquêtes seront sans doute généralisées en 2004.

### **Alain PELC**

La Mutualité sociale agricole n'effectue pas d'enquête mais exploite les fichiers administratifs. Elle s'occupe des salariés agricoles et des non-salariés agricoles.

Pour les non-salariés agricoles, nous allons continuer en 2002-2003 à développer nos capacités d'analyse et d'exploitation de nos fichiers. Nos efforts porteront notamment sur les modifications législatives du statut des non-salariés. Nous essaierons d'améliorer notre connaissance des conjoints collaborateurs. Je voudrais signaler un travail commencé avec le service de Lucien Bourgeois sur les départs anticipés en agriculture. Enfin, dans le domaine agricole, la MSA va renforcer sa capacité à suivre la conjoncture économique agricole. En effet, nous avons mis en place un fonds de solidarité des crises agricoles qui nous permet d'intervenir dans la prise en charge des cotisations.

## **2. Débat :**

### **Christian GAY**

J'ai l'impression que les statistiques de la pêche recouvrent à la fois la gestion administrative et la statistique proprement dite. Les choses ne sont pas claires au niveau communautaire.

### **Lucien BOURGEOIS**

Le programme de l'INSEE m'a semblé intéressant. Je voudrais cependant rappeler l'intérêt des études intersectorielles. Il serait intéressant que davantage de travaux portent sur les comparaisons entre l'évolution de l'agriculture et celle des autres secteurs. Cela permettrait d'accréditer l'idée que l'agriculture n'est pas un secteur à part.

Concernant le programme du SCEES, je voudrais revenir sur la simplification des enquêtes. J'ai bien compris que le recensement ne serait pas remplacé par l'exploitation des formulaires administratifs. J'aimerais également entendre que l'on se servira de ce qui existe pour simplifier la collecte administrative.

Je profite de la présence du représentant d'Eurostat pour dire que les DOM font partie du territoire français. Trop souvent, les données concernant les DOM sont publiées à part.

Concernant le programme de la MSA, nous avons effectivement engagé des travaux sur les départs. L'accélération des départs n'apparaît pas nettement dans les premiers travaux effectués.

### **Michel HEBERT**

Il est tout à fait dans les intentions de l'INSEE de rendre l'agriculture comparable à l'industrie pour les statistiques d'entreprise. Nous nous heurtons à des problèmes techniques car les BRA (Bénéfices réels agricoles) ne sont pas au même format que les BIC (Bénéfices industriels et commerciaux) et les BNC (Bénéfices non commerciaux). Du côté des statistiques démographiques et sociales, nous sommes d'accord pour replacer l'agriculture dans un contexte général. En revanche, il est coûteux de faire des comparaisons intersectorielles. Enfin, je voudrais m'associer aux propos de Lucien BOURGEOIS sur l'utilisation des sources administratives.

## **3. Examen des projets d'enquête pour avis d'opportunité (voir les fiches descriptives de ces enquêtes)**

### **José REY**

Un certain nombre de ces enquêtes sont sous contrainte communautaire.

#### **- Exposé :**

### **René CLUNIAT**

#### **- Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2003 :**

Nous partirons d'un échantillon permanent de 70 000 exploitations tiré du recensement agricole 2000. Les questions agri-environnementales seront approfondies.

- Enquête sur la population et les structures de production de l'agriculture et de la pêche à Mayotte :

Mayotte n'est plus un territoire d'outre-mer mais n'est pas encore tout à fait un département d'outre-mer. La loi de juillet 2001 prévoit une collectivité départementale à Mayotte. Le recensement agricole a eu lieu dans les DOM. Plusieurs territoires d'outre-mer sont en train de l'effectuer. Rien n'était prévu à Mayotte alors que la direction de l'agriculture et de la forêt a besoin de données pour conduire la politique qui s'ouvre dans le cadre de la départementalisation. A Mayotte, il n'existe pas de direction des affaires maritimes. La direction de l'agriculture et de la forêt a un service de la pêche et de l'environnement marin. Dans cette population de culture assez africaine, l'agriculture et la pêche sont intimement liées. Nous ne faisons pas de recensement. Nous partirons du recensement de la population qui sera réalisé en août 2002 pour procéder par sondage auprès de 8 000 personnes. Cette opération sera conduite en l'absence de service statistique au sein de l'agriculture et de la forêt. Des problèmes déontologiques se posent. Nous conduisons cette opération en collaboration avec l'antenne INSEE de la direction régionale de La Réunion à Mayotte. La collecte se fera à l'automne 2003.

- Enquêtes permanentes sur les cheptels :

Ces enquêtes sont conduites tous les ans depuis 1972 à raison de deux enquêtes par an pour les cheptels bovins et porcins et d'une enquête annuelle pour les ovins et les caprins. Pour les bovins et les porcins, les deux échantillons sont séparés pour ne pas lasser les agriculteurs mais ils sont permanents. Ces enquêtes ont pour objectif de dénombrer et de prévoir les évolutions de production. Un passage est effectué en mai pour les bovins et les porcins et un passage est effectué en novembre pour toutes les espèces. L'échantillon de novembre doit être représentatif de 95 % de la production et celui de mai de 70 % de la production. Ces enquêtes sont réalisées par téléphone et durent environ dix minutes.

- Enquête " élevage " dans les départements d'outre-mer (DOM) :

Les DOM ne sont pas dans le champ de l'obligation européenne. Cependant, nous avons profité du recensement pour tirer un échantillon représentatif des éleveurs des quatre départements d'outre-mer sur les quatre principaux cheptels. L'échantillon est de 300 questionnaires dans chacun des départements. Nous mesurerons les effectifs, nous étudierons les conduites et les techniques d'élevage et les productions et les circuits de commercialisation. Un passage sera effectué à l'automne 2002. Un nouveau passage à l'automne 2003 permettra de mesurer l'évolution des effectifs. La partie commercialisation sera étudiée à l'automne 2003. L'objectif est que les DOM se raccrochent aux enquêtes cheptels métropolitaines avec un passage annuel en novembre.

- Enquête sur le verger oléicole français :

Une enquête communautaire sur les vergers a lieu tous les cinq ans mais les oliviers n'entrent pas dans le champ de cette enquête. Pour treize départements du sud-est de la France, le développement de la culture de l'olivier s'est notamment fait grâce à différentes aides à la restructuration des vergers. Le recensement de l'agriculture ne porte que sur les exploitants agricoles. Or le développement de la culture de l'olivier a souvent été le fait de non-agriculteurs. Les chiffres du recensement et ceux de l'office national interprofessionnel des oléagineux présentent un rapport de un à trois : seul un tiers de l'oléiculture est reflété dans le recensement. Les services régionaux de statistique agricole ont souhaité conduire une enquête plus approfondie par sondage à l'automne 2003.

- Enquête annuelle sur les cultures marines :

**Jean-Paul BARAILLE**

Il s'agit de reconduire quasiment à l'identique l'enquête 2001. Nous allons réfléchir à la possibilité de passer d'une enquête exhaustive à une enquête par sondage.

- **Débat** :

**Lucien BOURGEOIS**

Je voudrais m'assurer que dans toutes ces enquêtes l'exploitation des fichiers administratifs est une préoccupation.



**René CLUNIAT**

Pour les enquêtes Cheptels, nous prévoyons d'utiliser le fichier de l'IPG (identification pérenne généralisée) pour répondre à certaines questions. Pour l'instant, l'utilisation de ce fichier nous a déçus.

**Jean SALMON**

L'IPG ne serait donc pas exploitable ?

**René CLUNIAT**

Les problèmes sont informatiques et statistiques.

**Jean SALMON**

Les chambres d'agriculture sont chargées du suivi de l'IPG. Il faudrait que nous fassions un inventaire des difficultés qui subsistent.

**José REY**

La difficulté est l'agrégation au niveau national. Nous avons l'ardente obligation de progresser dans ce domaine.

**Jean SALMON**

Le travail avec les offices pourrait renforcer l'approche globale que nous espérons tous.

Un **avis d'opportunité favorable** est accordé à chacune de ces enquêtes.

**- Information de la formation sur le projet de Réseau salaires SISAL de la MSA (voir l'avenant à l'avant-projet de programme 2003 de la MSA remis en séance) :**

**Alain PELC**

Je souhaite faire une information au nom de la MSA. Nous ne demandons pas d'avis d'opportunité, mais nous répondons notamment à une demande de la CNIL en apportant cette information au CNIS.

Le réseau statistique relatif aux cotisations salariées est un peu ancien dans sa conception et n'a pas fait l'objet d'une information au CNIS. Il a pris une nouvelle dimension depuis la nouvelle loi d'orientation agricole imposant les observatoires départementaux de l'emploi. Par ailleurs, la collaboration avec l'INSEE sera accrue. Actuellement, l'INSEE ne couvre pas les emplois des exploitations. Nous envisageons de fournir ces données dans le cadre d'une convention afin que l'INSEE puisse améliorer sa couverture de l'emploi salarié global.

**V - VALIDATION DU PLAN DE SELECTION DU RICA ET AVIS D'OPPORTUNITE**

**- Exposé :****Sylvain MOREAU**

L'enquête RICA existe depuis plus de trente ans. Elle ne dépend pas d'un règlement statistique mais en France elle est gérée comme une enquête statistique par le ministère de l'agriculture, l'INSEE et l'INRA.

Son objectif principal est la constatation annuelle des revenus dans les diverses catégories d'exploitations agricoles pour permettre une analyse du fonctionnement économique des exploitations. Les principaux utilisateurs sont l'administration, la recherche agronomique, les offices d'intervention, les instituts techniques, la profession agricole.

Les éléments abordés sont des données comptables, des éléments de comptabilité analytique et des données de structures. Le RICA est la seule source annuelle permettant d'obtenir des données microéconomiques détaillées sur le fonctionnement des exploitations agricoles.

L'enquête est effectuée sur un échantillon. Les exploitations sont professionnelles au sens statistique. Ces exploitations, au nombre de 380 000 d'après le dernier recensement, représentent 95 % du

potentiel de l'agriculture. 7 500 à 8 000 exploitations sont enquêtées. Elles se répartissent en trois groupes : les exploitations soumises au régime fiscal réel, les exploitations au forfait et les exploitations aidées.

L'organisation de la collecte est particulière. La production est gérée au SCEES avec des correspondants régionaux. La collecte des données est réalisée auprès des offices comptables.

Un comité de direction réunit l'INRA, l'INSEE et le SCEES. Un comité de valorisation se prononce sur les études. Un comité national du RICA, en l'occurrence le CNIS, valide le plan de sélection et se prononce sur les problèmes méthodologiques. Une base de données individuelles anonymes est destinée aux utilisateurs privilégiés. Un rapport est présenté lors de la commission des comptes de décembre.

La méthode d'échantillonnage est la méthode des quotas. L'échantillon 2002 est légèrement supérieur à la contrainte communautaire. Nous utilisons les MBS 1996. Cela change la taille de l'exploitation interrogée et la répartition par Otex. Nous augmentons la taille du sous-échantillon correspondant aux exploitations soumises au bénéfice réel. Les exploitants aidés sont de moins en moins nombreux. Le phénomène s'est accéléré en raison de l'abrogation de l'aide à la comptabilité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997.

**- Débat :**

**José REY**

Dès que les résultats du recensement seront disponibles dans les quinze Etats membres, il faudrait proposer une rencontre dans le cadre du CNIS.

**Giuseppe CALO**

Cette réunion pourrait avoir lieu en début d'année prochaine.

**Jean SALMON**

Le plan de sélection 2002 du RICA est validé. Un **avis d'opportunité favorable** est accordé à cette importante enquête.

## **VI - PROJET D'AVIS DE LA FORMATION**

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du CNIS.

Le président remercie les participants et lève la séance.

---

### DOCUMENTS PRÉPARATOIRES OU DISTRIBUÉS EN SEANCE

---

- Extrait du rapport du CNIS n° 70 : Avis sur les programmes statistiques 2002
- Avant-projets de programmes statistiques 2003
- Fiche descriptive de l'enquête annuelle sur les cultures marines pour examen d'opportunité
- Fiche descriptive de l'enquête sur le verger oléicole français
- Avenant à l'avant-projet de programme statistique 2003 de la MSA, concernant le système d'information des salariés agricoles

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

---

Enquête Cheptel

Enquête "élevage" dans les déplacements d'outre-mer (DOM)

Réseau d'information comptable agricole (RICA)

Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2003

Enquête sur la population agricole et les structures de production de l'agriculture et de la pêche mahoraise

Enquête sur le verger oléicole français en France métropolitaine

Enquête annuelle sur les cultures marines

Paris, le 10 juin 2002 - N° 228/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête Cheptel

---

*Programme* : 2003

*Emetteur* : Service central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Au cours de sa réunion du 11 avril 2002, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête sur les cheptels.

Cette enquête a pour objectifs : de réaliser des dénombrements périodiques des cheptels bovins, porcins, ovins et caprins pour établir les prévisions nationales de production ; de constituer, une fois par an en fin d'année, une source d'information pour établir les statistiques de synthèse (SAA) au niveau départemental dans le domaine des productions animales ; de répondre à des questions conjoncturelles permettant de prendre des décisions en matière de gestion des filières de production. Ces enquêtes constituent la seule source de données sur les cheptels selon une nomenclature fine, définie par l'UE, à des niveaux géographiques nationaux et infra nationaux. Les registres des animaux qui se mettent en place ne permettent pas encore de remplacer les données d'enquêtes.

L'enquête répond aux règlements communautaires sur les dénombrements périodiques des cheptels (directive 93/23/CEE du Conseil concernant les statistiques sur le cheptel et la production du secteur porcin ; directive 93/24/CEE du Conseil concernant les statistiques sur le cheptel et la production du secteur bovin ; directive 93/25/CEE du Conseil concernant les statistiques sur le cheptel et la production du secteur des ovins et des caprins). Par ailleurs, elle permet de répondre à des demandes conjoncturelles ponctuelles de l'administration et de la profession.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer, pour chaque espèce : effectifs animaux par catégorie, typologie d'élevage, part des animaux en engraissement, production laitière, et ponctuellement des questions précises et très circonscrites sur la part de l'alimentation fabriquée à la ferme, sur la main d'œuvre spécifique, la destination des animaux vendus, ...

Les enquêtes ont lieu en mai et en novembre pour les bovins (6 000 et 18 000 élevages distincts) et les porcins (2 500 et 5 500 élevages distincts), et en novembre seulement pour les ovins (6 000 élevages) et les caprins (2 500 élevages). La collecte est réalisée par téléphone, avec une durée de questionnement de 10 à 20 minutes. Le panel d'élevages est ainsi enquêté pendant 5 ans.

Lorsque des questions complémentaires sont ajoutées, le questionnement est arrêté avec les demandeurs, les utilisateurs et les services enquêteurs. Un groupe de travail auquel participe chacune des parties (administration, Office national interprofessionnel des viandes de l'élevage et de l'aviculture, profession, service enquêteur), valide les propositions.

Les résultats provisoires sont publiés par le SCEES dans *CONJONCTURE* avec les prévisions de production qui leur sont attachées, le plus tôt possible après les enquêtes, et transmis à Eurostat. Leur mise en base sous Datagreste permet de répondre à des demandes spécifiques. Ils sont valorisés dans les divers supports de la ligne éditoriale du SCEES : *Primeurs, Cahiers, Chiffres et données*. Enfin, les données définitives sont transmises à Eurostat : données cheptels par catégories et par classe de taille d'élevage au niveau national et résultats par catégorie seulement au niveau NUTS 2.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête « élevage » dans les départements d'outre mer (DOM)

---

*Programme* : 2002-2003

*Emetteur* : Service central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Au cours de sa réunion du 11 avril 2002, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête « élevage » dans les départements d'outre mer (DOM).

Cette enquête a pour objectif de fournir, pour chaque département d'outre mer, et pour chaque espèce animale (bovins, ovins, caprins et porcins), des données sur les différentes caractéristiques de ce secteur. A l'origine de la demande, les Directions de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) ainsi que les Chambres d'Agriculture et la profession agricole (en particulier tous les acteurs de la filière des produits animaux) des quatre DOM expriment un besoin de données plus fines et plus complètes que celles issues du recensement de l'agriculture 2000 sur un secteur important de l'économie agricole.

L'enquête « cheptels », à périodicité annuelle (et même semestrielle pour bovins et porcins), est sous obligation communautaire pour la métropole. Elle n'a, par contre, jamais été réalisée dans les DOM. L'enquête « élevage » complète et approfondit donc le dispositif « recensement agricole + enquête structure ». A terme, les DOM seront enquêtés selon les mêmes modalités que la métropole avec un passage annuel en novembre.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer : les effectifs selon les différentes catégories de cheptel, les conduites et techniques d'élevage, les productions et circuits de commercialisation.

L'enquête aura lieu à l'automne 2002 (effectifs, races et conduites d'élevage) et à l'automne 2003 (mise à jour des effectifs, productions et modes de commercialisation), auprès de 300 éleveurs dans chacun des départements. La collecte sera réalisée par enquêteur, avec une durée de questionnement d'une heure au plus.

Des réunions de concertation ont été organisées au niveau de chaque Direction de l'Agriculture et de la Forêt, avec les professionnels de la filière.

Les résultats seront publiés sous forme de 4 pages de la série *AGRESTE Primeur* ; d'autres publications ou articles pourront également être envisagés en partenariat.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 10 juin 2002 - N° 230/D130

## **AVIS D'OPPORTUNITÉ**

### **Réseau d'information comptable agricole (RICA)**

---

*Programme* : 2003

*Emetteur* : Service central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Au cours de sa réunion du 11 avril 2002, la formation Agriculture a examiné l'enquête Réseau d'information comptable agricole (RICA).

Cette opération a pour objectif la constatation annuelle des revenus dans les diverses catégories d'exploitations agricoles, et l'analyse du fonctionnement économique des exploitations. Parmi les thèmes abordés, on peut citer : données comptables (bilan, compte de résultat) issues d'une comptabilité générale ; éléments de comptabilité analytique (superficies, effectifs d'animaux, quantités produites, répartition de certaines charges par atelier) ; structure de l'exploitation (forme juridique, SAU, taille économique, droits à produire, etc.) ; main d'œuvre.

L'opération répond notamment à une demande communautaire (règlement n° 79/65/CEE du Conseil du 15 juin 1965 modifié), ainsi qu'à l'article L.312-2 du Code rural et loi n° 60.808 du 5 août 1960 d'orientation agricole (article 6). L'organisation du RICA, qui associe le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'INSEE et l'INRA, est régie par l'arrêté interministériel du 17 septembre 2001.

Les principaux utilisateurs sont l'administration, la recherche agronomique, les offices d'intervention, les instituts techniques, la profession agricole.

La collecte a lieu chaque année de janvier n à novembre n + 1 pour l'exercice n. Elle concerne 7 500 à 8 000 exploitations agricoles déjà dotées d'une comptabilité, ou disposées dans le cadre du RICA à en faire tenir une. La collecte est réalisée par les services régionaux de statistique agricole, auprès d'offices comptables liés par convention avec l'administration et rémunérés pour ce travail, et non auprès des exploitants.

La méthodologie et le contenu du RICA français sont soumis à l'approbation du Comité communautaire du RICA. Le comité de direction du RICA, qui associe le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'INSEE et l'INRA, ainsi que le groupement de valorisation du RICA, aux contours un peu plus larges, se prononcent notamment sur les adaptations et compléments à apporter aux textes européens. Le CNIS constitue le comité national du RICA prévu à l'article 5.1 du règlement du Conseil n°79-65 (CEE), chargé d'approuver chaque année le plan de sélection des exploitations comptables et d'examiner les problèmes méthodologiques relatifs à l'établissement de la fiche d'exploitation comptable et à l'utilisation des résultats du RICA.

Les résultats du RICA sont diffusés en plusieurs temps : ouverture de la base de données individuelles anonymisées aux utilisateurs privilégiés ; mise en base aux mêmes périodes sous Datagreste ; Rapport annuel pour la Commission des Comptes de l'Agriculture ; transmission du fichier de données anonymisées à la Commission européenne ; publication *Agreste Primeur* ; tableaux standards (*Agreste Chiffres et données*) et rapport annuel RICA ; valorisation dans divers supports des lignes éditoriales du SCEES, de l'INSEE, de l'INRA.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur la structure des exploitations agricoles 2003

---

*Programme* : 2003

*Emetteur* : Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Au cours de sa réunion du 11 avril 2002, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête sur la structure des exploitations agricoles 2003.

Cette enquête a pour objectif d'actualiser les connaissances sur la structure des exploitations agricoles en période inter-censitaire - structure, population, productions, et leurs évolutions - au niveau national et régional.

Elle répond à une demande communautaire : règlement (CEE) n° 571/88 du Conseil ; décision de la Commission n° 98/377/CE du 18 mai 1998 modifiant l'annexe I du règlement (CEE) n° 571/88 du Conseil ; règlement (CE) de la Commission n° 143/2002 du 24 janvier 2002 modifiant l'annexe I du règlement (CEE) n° 571/88 du Conseil. Les autorités européennes, nationales, locales ainsi que les organisations professionnelles (chambres d'agriculture, syndicats professionnels) seront les principaux utilisateurs des résultats.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer la structure : statut juridique, ancienneté du chef d'exploitation, mode de faire valoir, régimes d'imposition ; pour la population agricole : population familiale, salariés permanents, main d'œuvre saisonnière ou occasionnelle ; pour les productions agricoles : répartition du sol, cheptel ; pour l'environnement : irrigation (origine de l'eau, mode), entretien de parcelles à des fins environnementales.

L'enquête aura lieu au quatrième trimestre 2002, auprès d'environ 70 000 exploitations (DOM compris). La collecte sera réalisée par les services départementaux de statistique, avec une durée de questionnement de une heure environ. L'opération sera renouvelée en 2005 et 2007.

La concertation a été large au moment du recensement agricole 2000 qui est la première enquête de la série. Les directions du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche suivent les travaux et sont consultées avant chaque enquête. Un groupe de travail de statisticiens départementaux, régionaux et nationaux est mis en place avant chaque opération.

Les résultats paraîtront au niveau national sous forme d'études dans *Agreste Primeur*, et d'articles dans *Agreste Cahiers* ainsi que de nombreux tableaux à la demande. Au niveau régional, ils seront diffusés par le biais de 4 pages *Agreste* et de tableaux à la demande.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 18 juin 2002 - N° 244/D130

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur la population agricole et les structures de production de l'agriculture et de la pêche mahoraise

---

*Programme* : 2003

*Emetteur* : Service central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Au cours de sa réunion du 11 avril 2002, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête sur la population agricole et les structures de production de l'agriculture et de la pêche mahoraise.

Cette enquête a pour objectif de mieux cerner les caractéristiques de la population des agriculteurs et des pêcheurs, ainsi que les structures de leurs productions, dans le cadre de la mise en place du nouveau statut de Mayotte qui transforme ce territoire en collectivité départementale (loi 2001-616 du 11 juillet 2001). La Direction de l'Agriculture et de la Forêt (DAF) de Mayotte exprime un besoin urgent de données pour préparer la mise en œuvre de mesures économiques et sociales décidées par le Conseil général, et pour la création, en 2004, d'une Chambre d'Agriculture.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer la population agricole, la surface exploitée, les productions végétales (vivrières, maraîchères, cultures de rente...), les cheptels animaux, la population des pêcheurs, les bateaux et équipements de pêche.

L'enquête aura lieu en octobre 2003 auprès de 8 000 personnes environ, dans plus de 18 000 ménages agricoles et près de 3 000 ménages de pêcheurs de l'ensemble des 17 communes de Mayotte. L'ampleur exacte de l'opération sera déterminée après examen des premiers résultats du recensement de population de juillet 2002 pour sa partie agriculture et pêche. Si les objectifs visés sont atteints, un renouvellement tous les 2 ou 3 ans pourrait être envisagé, à l'instar de l'enquête « structures » en métropole.

L'opération envisagée pourrait être entièrement exhaustive (de type recensement) au-dessus d'un certain seuil, puis par sondage pour le reste de la population ayant une certaine activité d'agriculture et/ou de pêche. La collecte sera réalisée conjointement par la DAF et par l'antenne de Mayotte de la direction régionale de l'INSEE de La Réunion, avec l'appui du SCEES. La durée de questionnement sera inférieure à une heure.

Le comité de pilotage est composé de la DAF, de l'antenne INSEE de Mayotte et du SCEES ; il pourra éventuellement s'élargir à des représentants professionnels et du Conseil Général.

Le fichier final sera propriété de la direction régionale de l'INSEE et du SCEES ; la DAF et l'antenne INSEE, en collaboration avec le SCEES, éditeront des premiers résultats ainsi que des thèmes spécifiques sous forme de 4 pages ; d'autres publications ou articles pourront aussi être envisagés avec des partenariats

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur le verger oléicole français en France métropolitaine

---

*Programme* : 2003

*Emetteur* : Service Central des Enquêtes et Etudes Statistiques (SCEES) du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Au cours de sa réunion du 11 avril 2002, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête sur le verger oléicole français en France métropolitaine.

Cette enquête a pour objectif de connaître d'une façon globale et précise la situation de l'oléiculture en France : qui possède des oliviers ? comment est menée la production ? sous quelles formes se fait la commercialisation ? L'olivier n'ayant pas été inclus dans les espèces étudiées par l'enquête sur la structure des vergers en effet, les services régionaux de statistique agricole concernés ont désiré réaliser cette enquête à une époque particulièrement cruciale pour cette production (fin du plan d'aide à la plantation).

L'ensemble des services techniques et économiques concernés par l'oléiculture est intéressé, dont l'ONIOOL (Office national interprofessionnel des oléagineux), les syndicats de producteurs, les conseils régionaux et généraux.

Parmi les thèmes abordés, on peut citer les surfaces productives, le nombre d'arbres, les variétés cultivées, la main d'œuvre employée, les modes de production et de commercialisation, les techniques de conduite et de protection du verger, la profession ou l'orientation agricole du producteur.

L'enquête aura lieu en 2003, auprès d'un échantillon de producteurs d'huile d'olive ou d'olives de bouche, quel que soit leur statut (exploitants agricoles ou particuliers non exploitants agricoles), répartis dans treize départements des régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Corse. La collecte sera réalisée par enquêteurs, avec une durée de questionnement de une demi-heure environ.

Le contenu du questionnaire, la méthode d'enquête et les instructions de remplissage seront discutés au sein d'un comité regroupant des représentants des services statistiques, des techniciens et des représentants de la profession. Des tests seront effectués pour valider les décisions prises.

Le fichier des données individuelles restera la propriété du SCEES. Des informations calculées au niveau du département seront données aux organismes participants à l'enquête. Les services enquêteurs et les organismes participants à l'enquête pourront effectuer des publications ou des études à partir de ces données.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête annuelle sur les cultures marines

---

*Programme* : 2003

*Emetteur* : Bureau Central des Statistiques - Direction des Pêches maritimes et de l'Aquaculture - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Au cours de sa réunion du 11 avril 2002, la formation Agriculture a examiné le projet d'enquête annuelle sur les cultures marines.

Cette enquête a pour objectif de dénombrer les entreprises de cultures marines, estimer leurs productions annuelles ainsi que le nombre et le type d'emplois concernés. Parmi les thèmes abordés, on peut citer la structure des entreprises (statut, taille, type de production...), la main d'œuvre (familiale, permanente salariée, saisonnière), le volume de la production par espèce et selon le stade d'élevage.

Menée à l'initiative du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, l'enquête répond en particulier à un règlement communautaire faisant obligation aux Etats membres de fournir les données annuelles de production. Les organismes scientifiques (Ifremer par exemple) et les professionnels sont également demandeurs et utilisateurs des résultats.

Cette enquête annuelle existe sensiblement sous la même forme depuis 1997. Elle a été suspendue en 2002, année de la réalisation du premier recensement de la conchyliculture, et reprendra en 2003 en s'appuyant pour son lancement sur le fichier de base constitué à l'issue du recensement.

L'enquête aura lieu au premier semestre 2003, auprès d'environ 4 500 entreprises de cultures marines environ, concernant l'ensemble du littoral métropolitain. La collecte sera réalisée par voie postale, avec une durée de questionnement de un quart d'heure environ, les données d'identification de l'entreprise étant pré-renseignées.

S'agissant de la reprise d'une enquête annuelle, il n'est pas prévu de comité de pilotage.

Les résultats seront diffusés sous forme de publications *Agreste*. Une restitution d'information à l'enquêté sera systématiquement réalisée lors de l'envoi du questionnaire de l'enquête suivante.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.